



Menace d'un majeur sous tutelle

Par **paul**, le **01/04/2010** à **23:08**

Bonjour, une demande de mise sous tutelle a été demandée le 12 février 2010 par le fils ainsi que les médecins d'une personne qui a les symptômes d'Alzheimer, ou une des filles de cette personne malade qui n'avait jusqu'alors aucun contact avec celui-ci à décider de PRENDRE EN CHARGE son père, prétextant que son père est entouré de menteurs et d'escrocs; en 2 mois elle a entamé des procédures à l'insu de son père qui ne sait ni lire ni écrire et qui apprécie et côtoyait toutes les victimes : plainte contre les occupants de la maison qu'il avait en location remettant en cause les accords écrits et verbaux entendus il y a plus de trois ans, 'elle' a dénoncé pour escroquerie et maltraitance une dame qui l'a hébergé gracieusement pendant ces 3 années puisqu'il était à découvert de 14000 euros ce qui explique la mise en location de la maison; 'elle' a également entamé une procédure contre le médecin qui lui aurait prescrit des médicaments qui l'aurait mis dans cet état, plainte contre l'infirmière, plainte contre le neurologue, procès gagné récemment pour son fils dans une autre affaire: Bilan : un couple de 60 ans en dépression et qui abandonnent la maison sous la pression; l'ex compagne dépressive et salie par cette 'procédurière' qui cherche des alliés (qu'elle n'a pas bien sûr) femme de ménage, ancienne infirmière... ont été sollicités pour apporter un témoignage de maltraitance; elle s'est fait jeter par tous ; nsvp comment peut-on arrêter une telle personne? la demande de mise sous tutelle n'a pas encore de valeur ? cette fille peut-elle impunément utiliser le système judiciaire pour s'enrichir? merci pour votre aide